

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

myMate – Studio Sportif Premium
" Plus qu'un studio, une expérience "

(Mise à jour : 15/07/2026)

Chers adhérents, nous attirons votre attention sur les articles suivants afin d'assurer le bon déroulement de nos activités et le respect de la vie collective au sein du studio.
Toute personne inscrite à myMate déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter l'ensemble des dispositions ci-après.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- L'accès au studio est strictement réservé aux adhérents disposant d'un abonnement valide et/ou ayant réservé leur séance via l'application Eversports.
- L'usage de l'application est strictement réservé à son titulaire.
- Les enfants ne sont pas admis dans le studio pour des raisons de sécurité.
- Les mineurs doivent fournir un certificat médical et une autorisation parentale.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du studio et à proximité immédiate des portes.
- Il est interdit de manipuler les équipements électroniques (TV, sonorisation) sauf autorisation du personnel.
- Il est recommandé d'apporter une bouteille d'eau pour l'entraînement.

ARTICLE 2 – ACCUEIL, HORAIRES ET ACCÈS

- Accueil administratif :

Lundi à jeudi : 10h30–13h30 et 17h00–20h00

Vendredi : 10h30–13h30 et 17h00–19h00

Samedi : 9h30–12h00

- Cours encadrés :

Matin : 7h30–8h30

Midi : 11h00–13h35

Soir : 17h30–19h45

Les adhérents utilisant l'espace en accès libre "mySession" s'engagent à respecter le calme et la tranquillité du studio, notamment en limitant le bruit et en évitant de laisser tomber les poids ou le matériel au sol.

Les adhérents doivent arriver 5 à 10 minutes avant le début des cours. Tout retard supérieur à 5 minutes peut entraîner un refus d'accès pour des raisons de sécurité.

L'accès au studio est interdit en dehors des horaires indiqués.

ARTICLE 3 – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Le port d'une tenue de sport propre et de chaussures réservées à l'intérieur est obligatoire.
- L'usage d'une serviette sur le matériel est obligatoire. Le prêt de serviettes est disponible, mais leur utilisation reste obligatoire.
- Chaque adhérent doit ranger et nettoyer le matériel après utilisation, à l'aide des sprays désinfectants mis à disposition.
- Les appareils sont utilisés sous la responsabilité de l'adhérent, qui doit respecter scrupuleusement les consignes.
- En cas d'accident ou d'incident, il est obligatoire d'alerter immédiatement le personnel.
- Il est conseillé de ne pas s'entraîner seul, et d'attendre l'arrivée d'une autre personne si tel est le cas.
- Les effets personnels doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet, qui doivent être libérés après la séance. myMate décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 4 – ESPACE DÉTENTE

L'espace détente est réservé à la détente et au calme, accessible uniquement pendant les horaires d'accueil :

Lundi à jeudi : 10h30–13h30 et 17h00–20h00

Vendredi : 10h30–13h30 et 17h00–19h00

Samedi : 9h30–12h00

- Il est interdit d'y consommer de l'alcool ou tout produit inapproprié.
- Chaque utilisateur doit respecter la tranquillité et la propreté de l'espace.

- Aucun effet personnel ne doit être laissé après usage.

ARTICLE 5 – COACHING ET ENCADREMENT

- Seuls les coachs diplômés et autorisés par la direction peuvent encadrer les cours ou séances individuelles.
- L'enseignement ou le coaching non autorisé est strictement interdit et peut entraîner la résiliation immédiate de l'abonnement.
- Les adhérents doivent suivre les consignes du coach pour assurer leur sécurité et celle des autres.
- Toute demande de coaching personnalisé doit être effectuée via le personnel ou l'accueil, selon les disponibilités et les forfaits proposés.
- Il est interdit d'utiliser sa présence dans le studio pour détourner la clientèle à des fins commerciales.
- Les séances réalisées en autonomie, qu'il s'agisse de séances écrites au tableau ou de programmes personnels, sont effectuées sous l'entière responsabilité de l'adhérent. Le personnel et les coachs de myMate ne pourront être tenus responsables en cas de mauvaise utilisation du matériel, d'accident, de blessure ou de problème de santé survenu lors de ces entraînements non encadrés.
- Chaque adhérent déclare pratiquer une activité physique adaptée à sa condition physique et être couvert par une assurance personnelle couvrant les dommages corporels pouvant survenir lors de la pratique sportive.

ARTICLE 6 – RÉSERVATION ET ANNULATION

- Les séances doivent être réservées via l'application Eversports.
- Toute annulation par l'adhérent doit être effectuée au moins 2 heures avant le début du cours.
- Les absences non annulées dans ce délai seront considérées comme séances consommées.
- Du lundi au vendredi, les réservations sont possibles jusqu'à 2 heures avant le début du cours, à l'exception des séances de 7h30 et 8h30 qui doivent être réservées au plus tard la veille.
- Afin de garantir la qualité des séances encadrées, tout cours comptant 2 participants ou moins pourra être annulé 2 heures avant son démarrage. Les personnes inscrites seront informées dans les meilleurs délais et leur séance sera automatiquement recreditée sur leur compte.

- Toutefois, les adhérents inscrits pourront accéder au studio sur le créneau initialement réservé. Une séance d'entraînement sera affichée au tableau et une personne présente à l'accueil pourra présenter les exercices, répondre aux questions et accompagner les participants si nécessaire. Les adhérents pourront ainsi réaliser leur entraînement en autonomie dans les meilleures conditions.
- Le studio peut annuler ou modifier un cours en cas de force majeure, d'indisponibilité du coach ou de maintenance, après information préalable.

ARTICLE 7 – ABONNEMENT ET PAIEMENT

- Les abonnements sont personnels et non cessibles.
- Toute suspension ou résiliation doit respecter les conditions du contrat.
- En cas de paiement non effectué, l'accès au studio pourra être suspendu jusqu'à régularisation.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

- myMate dispose d'une assurance responsabilité civile.
- Chaque adhérent doit disposer d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.
- Le studio n'est pas responsable des pertes, vols ou détériorations de biens personnels.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

- Des photos et vidéos peuvent être réalisées lors des cours ou événements.
- Les adhérents peuvent s'opposer à l'utilisation de leur image à tout moment en le signalant par écrit à l'accueil ou par email.

ARTICLE 10 – SURVEILLANCE ET VIDÉO-PROTECTION

- Le studio est placé sous vidéo-protection 24h/24 et 7j/7.
- Les données sont conservées 30 jours maximum, conformément à la loi Informatique et Libertés.
- Chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS FINALES

- La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon fonctionnement du studio.

- Les horaires et cours peuvent être modifiés à tout moment.
- Toute forme de prosélytisme religieux, politique ou sectaire est interdite.
- Les produits nécessaires à la désinfection des mains et du matériel sont mis à disposition des adhérents.

myMate – Studio Sportif Premium

Pour votre sécurité, votre confort et l'énergie de notre communauté.

" Plus qu'un studio, une expérience. "

